

LA GARANTIE

Pour la protection de votre patrimoine, lors de votre déménagement, DEM vous propose les Garanties SécuriDem 1, SécuriDem 2 et SécuriDem 3 aux conditions suivantes :

DEM

CONSEILS POUR VOTRE DÉCLARATION DE VALEUR

1 Conditions de mise en œuvre des garanties DEM

À la réception, le client doit vérifier l'état de son mobilier et en donner décharge dès la livraison terminée à l'aide de la lettre de voiture / déclaration de fin de travail.

En cas de perte ou d'avarie et pour sauvegarder ses droits et moyens de preuve, le client a intérêt à émettre dès la livraison et la mise en place, en présence des représentants de l'entreprise, des réserves écrites, précises et détaillées.

Que ces réserves aient été prises ou non, le client doit, en cas de perte ou d'avarie, soit adresser à l'entreprise une lettre recommandée dans laquelle il décrit le dommage constaté, soit faire établir un acte extrajudiciaire (constat d'huissier).

■ **Garantie SécuriDem 1** : ces formalités doivent être accomplies dans les **10 jours** calendaires qui suivent la livraison. À défaut, le client est privé du droit d'agir contre l'entreprise (article 105 du Code de Commerce).

■ **Garanties SécuriDem 2 et SécuriDem 3** : ces formalités doivent être accomplies dans les **10 jours** calendaires qui suivent la livraison. À défaut, le client est privé du droit d'agir contre l'entreprise.

2 Conditions détaillées d'indemnisation

Sous réserve que la déclaration de perte ou d'avarie ait été faite selon les modalités décrites ci-dessus, en cas de détérioration totale ou lorsque le coût de la réparation est supérieur à la valeur d'achat, dans la limite de la valeur déclarée ; les garanties DEM offrent les conditions d'indemnisation suivantes :

GARANTIE SécuriDem 1

- Tout mobilier ou objet dont l'acquisition remonte à moins de **1 an** est indemnisé à sa valeur d'achat.
- Tout mobilier ou objet dont l'usage dans le temps n'altère pas ses qualités ou sa durée de vie est indemnisé à sa valeur de remplacement à l'identique, sinon estimée.
- Tout mobilier ou objet dont l'acquisition remonte à plus de 1 an et dont l'usage dans le temps altère ses qualités ou sa durée de vie est indemnisé sur la base de sa valeur d'achat minorée d'un coefficient de vétusté, par année d'ancienneté, correspondant à la nature du mobilier ou de l'objet.
Lorsque la valeur d'achat minorée du coefficient de vétusté par année d'ancienneté est égale à 0, une indemnisation interviendra à hauteur de 10% du prix d'achat.

Exonération de responsabilité :

L'entreprise n'est pas responsable en cas de force majeure, vice propre de la chose (article 103 du Code de Commerce) ou de la faute du client.

GARANTIE SécuriDem 2

- Tout mobilier ou objet dont l'acquisition remonte à moins de **4 ans** est indemnisé à sa valeur d'achat.
- Tout mobilier ou objet dont l'usage dans le temps n'altère pas ses qualités ou sa durée de vie est indemnisé à sa valeur de remplacement à l'identique, sinon estimée.
- Tout mobilier ou objet dont l'acquisition remonte à plus de 4 ans et dont l'usage dans le temps altère ses qualités et sa durée de vie est indemnisé sur la base de sa valeur d'achat minorée d'un coefficient de vétusté, par année d'ancienneté, correspondant à la nature du mobilier ou de l'objet.
Lorsque la valeur d'achat minorée du coefficient de vétusté par année d'ancienneté est égale à 0, une indemnisation interviendra à hauteur de 10% du prix d'achat.
- Tout objet d'art ou mobilier ancien dont la réparation déprécie sa valeur vénale, au dire d'expert, fera l'objet, en plus de la prise en charge du coût de la réparation, d'une indemnité pour dépréciation de valeur.
- Une indemnité forfaitaire de 10% du montant des pertes et/ou avaries indemnisées, est accordée au titre de pertes indirectes avec un maximum de 765 €.

Exclusion de garantie :

La garantie SécuriDem 2 ne s'applique pas en cas du vice propre de la chose ou de la faute du client.

GARANTIE SécuriDem 3

- Tout mobilier ou objet dont l'acquisition remonte à moins de **8 ans** est indemnisé à sa valeur d'achat.
- Tout mobilier ou objet dont l'usage dans le temps n'altère pas ses qualités ou sa durée de vie est indemnisé à sa valeur de remplacement à l'identique, sinon estimée.
- Tout mobilier ou objet dont l'acquisition remonte à plus de 8 ans et dont l'usage dans le temps altère ses qualités et sa durée de vie est indemnisé sur la base de sa valeur d'achat minorée d'un coefficient de vétusté, par année d'ancienneté, correspondant à la nature du mobilier ou de l'objet.
Lorsque la valeur d'achat minorée du coefficient de vétusté par année d'ancienneté est égale à 0, une indemnisation interviendra à hauteur de 10% du prix d'achat.
- Tout objet d'art ou mobilier ancien dont la réparation déprécie sa valeur vénale, au dire d'expert, fera l'objet, en plus de la prise en charge du coût de la réparation, d'une indemnité pour dépréciation de valeur.
- Une indemnité forfaitaire de 10% du montant des pertes et/ou avaries indemnisées, est accordée au titre de pertes indirectes avec un maximum de 765 €.

Exclusion de garantie :

La garantie SécuriDem 3 ne s'applique pas en cas du vice propre de la chose ou de la faute du client.

La valeur d'un meuble ou d'un objet est fonction de plusieurs facteurs : son état général actuel, sa qualité propre, son usage, son entretien, la mode, etc... Pour vous aider à remplir facilement ce document et donner une juste valeur à vos biens, nous vous invitons à prendre connaissance des informations suivantes :

1 Mobiliers ou objets dont l'usage dans le temps n'altère pas ses qualités ou sa durée de vie, à estimer normalement en valeur de remplacement :

- meubles d'époque, de style ou en bois massif,
- argenterie, vaisselle et verrerie,
- bibelots, glaces, tableaux, objets d'art, tapis anciens,
- lustres, appliques, lampadaires.

2 Tout mobilier ou objet dont l'usage dans le temps altère ses qualités ou sa durée de vie, dont l'acquisition remonte à plus de 12 mois (Garantie SécuriDem 1), 4 ans (Garantie SécuriDem 2), 8 ans (Garantie SécuriDem 3)

est à estimer à sa valeur d'achat (facture d'origine) minorée de sa dépréciation de valeur, selon le tableau ci-dessous. Une indemnisation à hauteur de 10% du prix d'achat intervient si la valeur d'achat minorée de la vétusté est égale à zéro. Les mobiliers ou objets concernés doivent être inclus à 10% de leur prix d'achat dans la valeur des mobiliers et objets non listés.

3 Coefficients de vétusté applicables dès la date d'achat et pris en compte pour la dépréciation de valeur pour les mobiliers et objets.

LISTE INDICATIVE NON EXHAUSTIVE

Durée de vie	3 ans	5 ans	6 ans / 7 ans	10 ans
Coefficient annuel de vétusté	33,33%	20%	15%	10%
Liste des mobiliers ou objets	Abat jour Articles de sport Chaussures Disques, cassettes, CD, DVD Jouets Livres de poche et assimilés Manteaux Micro informatique Vêtements	Appareils photo Camescopes Fourrures Fours micro-ondes Linge de maison Mobilier de jardin en plastique Petit électro-ménager Skis Vêtements cuir	Batterie de cuisine Meubles courants en aggloméré Vélos / V.T.T.	Chaînes HIFI Gros électro-ménager Lecteurs DVD Literie Magnétoscopes Mobiliers Tapis mécanique Télévision Tondeuses

4 Véhicules automobiles et motos : Valeur Argus.

5 Exclusions de garantie : Végétaux, bijoux, monnaies, métaux précieux ou valeurs.

DÉCLARATION DE VALEUR GARANTIE DEM

Liste du mobilier et objet dont la valeur est supérieure à 152 €

salon	Bibliothèque	Commode	Canapé	Fauteuils	Table basse	Tapis	Bibelots	Tableaux	quantité										
	Valeur																		
														SOUS TOTAL 1					
salle à manger	Buffet/Living	Table	Chaises	Argenterie	Vaisselle	Verres	Vaisselle	Armoire	quantité										
	Valeur																		
														SOUS TOTAL 2					
cuisine	Meubles	Table/chaises	Réfrigérateur	Lave-linge	Lave-vaisselle	Cuisinière	Four	Micro-ondes	quantité										
	Valeur																		
														SOUS TOTAL 3					
chambre	Secrétaire	Sommier	Matelas	Bureau	Fauteuil	Armoire	Commode	Coiffeuse	quantité										
	Valeur																		
														SOUS TOTAL 4					
chambre	Secrétaire	Sommier	Matelas	Bureau	Fauteuil	Armoire	Commode	Coiffeuse	quantité										
	Valeur																		
														SOUS TOTAL 5					
chambre	Secrétaire	Sommier	Matelas	Bureau	Fauteuil	Armoire	Commode	Coiffeuse	quantité										
	Valeur																		
														SOUS TOTAL 6					
linge de maison	Draps	Couvertures	Nappes							quantité									
	Valeur																		
														SOUS TOTAL 7					
loisir déco	Télévision	Chaîne HIFI	Ordinateur	Piano	Magnéscope	Lecteur DVD	Camescope	CD/K7-Vidéo	Luminaires	quantité									
	Valeur																		
														SOUS TOTAL 8					
vêtements	Femme	Homme	Enfant	Manteau	Cuir	Fourrure					quantité								
	Valeur																		
														SOUS TOTAL 9					
objets divers	Livres	Vin/Alcool	Tondeuse	Vélo	Auto	Moto					quantité								
	Valeur																		
														SOUS TOTAL 10					
														TOTAL B					

Valeur globale des objets non listés
En l'absence de cette valorisation les objets non listés ne peuvent être indemnisés

TOTAL A

mobiliers et objets valorisés

Sous total 1	Sous total 6
Sous total 2	Sous total 7
Sous total 3	Sous total 8
Sous total 4	Sous total 9
Sous total 5	Sous total 10

TOTAL B

Valeur globale de l'ensemble du mobilier listé et non listé

TOTAL A+B

Type de garantie choisi

SécuriDem 1 SécuriDem 2 SécuriDem 3

Partie réservée à DEM

Coût de la garantie

TAUX

	€ H.T.	€ T.T.C.
SécuriDem 1		
Déménagement	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %
Garde-meubles	<input type="text"/> %	<input type="text"/> % par mois
SécuriDem 2		
Déménagement	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %
Garde-meubles	<input type="text"/> %	<input type="text"/> % par mois
SécuriDem 3		
Déménagement	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %
Garde-meubles	<input type="text"/> %	<input type="text"/> % par mois

Prix de la garantie DEM

Déménagement	
Valeur déclarée	<input type="text"/>
	x <input type="text"/> % = <input type="text"/> HT
T.V.A.	<input type="text"/> % <input type="text"/>
TOTAL T.T.C.	<input type="text"/>
Garde-meubles	
Valeur déclarée	<input type="text"/>
	<input type="text"/> % = <input type="text"/> HT
T.V.A.	<input type="text"/> % <input type="text"/>
TOTAL T.T.C.	<input type="text"/>

CLIENT

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Téléphone :

SOCIÉTÉ

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de mise en œuvre des garanties DEM et de leurs conditions détaillées d'indemnisation.

Date :

(Lu et approuvé)

Signature

Ce document est à envoyer impérativement au moins une semaine avant le déménagement à l'agent Dem ci-dessous.

DÉCLARATION DE VALEUR GARANTIE DEM

Liste du mobilier et objet dont la valeur est supérieure à 152 €

salon	Bibliothèque Commode Canapé Fauteuils Table basse Tapis Bibelots Tableaux							
	quantité							
	Valeur							
SOUS TOTAL 1								
salle à manger	Buffet/Living Table Chaises Argenterie Vaisselle Verres Vaisselier Armoire							
	quantité							
	Valeur							
SOUS TOTAL 2								
cuisine	Meubles Table/chaises Réfrigérateur Lave-linge Lave-vaisselle Cuisinière Four Micro-ondes							
	quantité							
	Valeur							
SOUS TOTAL 3								
chambre	Secrétaire Sommier Matelas Bureau Fauteuil Armoire Commode Coiffeuse							
	quantité							
	Valeur							
SOUS TOTAL 4								
chambre	Secrétaire Sommier Matelas Bureau Fauteuil Armoire Commode Coiffeuse							
	quantité							
	Valeur							
SOUS TOTAL 5								
chambre	Secrétaire Sommier Matelas Bureau Fauteuil Armoire Commode Coiffeuse							
	quantité							
	Valeur							
SOUS TOTAL 6								
linge de maison	Draps Couvertures Nappes							
	quantité							
	Valeur							
SOUS TOTAL 7								
loisir déco	Télévision Chaîne HIFI Ordinateur Piano Magnétoscope Lecteur DVD Gamescope CD/K7-Vidéo Luminaires							
	quantité							
	Valeur							
SOUS TOTAL 8								
vêtements	Femme Homme Enfant Manteau Cuir Fourrure							
	quantité							
	Valeur							
SOUS TOTAL 9								
objets divers	Livres Vin/Alcool Tondeuse Vélo Auto Moto							
	quantité							
	Valeur							
SOUS TOTAL 10								
								TOTAL B <input type="text"/>

Valeur globale des objets non listés
En l'absence de cette valorisation les objets non listés ne peuvent être indemnisés

TOTAL A

mobiliers et objets valorisés

Sous total 1	Sous total 6
Sous total 2	Sous total 7
Sous total 3	Sous total 8
Sous total 4	Sous total 9
Sous total 5	Sous total 10

TOTAL B

Valeur globale de l'ensemble du mobilier listé et non listé

TOTAL A+B

Type de garantie choisi

SécuriDem 1
 SécuriDem 2
 SécuriDem 3

Partie réservée à DEM

Coût de la garantie

	TAUX	
	€ H.T.	€ T.T.C.
SécuriDem 1		
Déménagement	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %
Garde-meubles	<input type="text"/> %	<input type="text"/> % par mois
SécuriDem 2		
Déménagement	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %
Garde-meubles	<input type="text"/> %	<input type="text"/> % par mois
SécuriDem 3		
Déménagement	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %
Garde-meubles	<input type="text"/> %	<input type="text"/> % par mois

Prix de la garantie DEM

Déménagement

Valeur déclarée x % = HT

T.V.A. %

TOTAL T.T.C.

Garde-meubles

Valeur déclarée x % = HT

T.V.A. %

TOTAL T.T.C.

CLIENT

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

SOCIÉTÉ

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de mise en œuvre des garanties DEM et de leurs conditions détaillées d'indemnisation.

Date :

(Lu et approuvé) Signature

Ce document est à conserver par le client